



# Former à l'inclusion pour transformer le regard sur le handicap

Comment former des professionnel·les capables de penser l'inclusion au-delà des principes, jusque dans les pratiques quotidiennes ? À travers une interview croisée, trois responsables de la formation et du travail social croisent leurs regards sur les leviers pédagogiques, les postures professionnelles et les enjeux éthiques liés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.



Nicole Taverney

Responsable du pôle de formation/compétences au sein d'Aoris



Stéphane Girod

Directeur de l'ARPIH, École supérieure du domaine social



Aline Veyre

Professeure HES associée à l'HETSL, Haute école de travail social et de la santé Lausanne

transports publics, faire des courses ou être assistés lors d'un repas. Ces expériences donnent ensuite lieu à un débriefing portant sur les obstacles rencontrés, le regard porté par autrui et les émotions ressenties, tant du point de vue du futur professionnel que de celui de la personne accompagnée. Des personnes en situation de handicap interviennent également comme co-animateurs de certains cours. Leur présence apporte une réelle plus-value aux échanges, en confrontant les pratiques professionnelles aux expériences vécues des bénéficiaires. Cette démarche permet de questionner la pertinence de l'action professionnelle et de rappeler que la communication constitue un élément central de l'accompagnement, au même titre que le choix des mots et la posture adoptée.

## Pourquoi est-il essentiel, selon vous, de préparer les futurs professionnels à travailler avec et pour des personnes en situation de handicap ?

Nous sommes tous, à un moment ou à un autre de notre vie, amenés à dépendre d'une aide médicale ou psychologique. C'est pourquoi nous insistons auprès de nos apprenants sur le fait que tout accompagnement doit être réalisé de la manière dont nous aimerais le recevoir nous-mêmes. En d'autres termes, il s'agit de respecter l'individu dans son intégrité, indépendamment des limitations que la vie lui impose, qu'elles soient temporaires ou durables, en étant à l'écoute, avec empathie, et en adoptant la bonne distance relationnelle.

## Que disent les personnes en situation de handicap de vos méthodes de formation ?

Témoignage de Carlos Kenedy, intervenant dans les cours interentreprises, délégué à la formation et à la communication auprès de l'association romande Cap-Contact. «Je peux dire avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai fortement apprécié le processus mis en place à Aoris. Celui-ci débute par une première rencontre avec la responsable pédagogique, puis avec les enseignants concernés par la compétence abordée. Il s'agit ensuite de mettre en miroir mes expériences vécues avec leurs expériences de terrain et leurs apports théoriques, afin de définir ensemble le déroulement du cours, en donnant une place centrale aux expériences vécues par la personne concernée. Le fait de donner le cours en binôme avec un enseignant qui connaît le terrain constitue, à mes yeux, une excellente option. Cela permet aux participants de prendre conscience des réalités et des besoins à la fois de l'enseignant sur le terrain et de la personne concernée, ainsi que des tensions ou oppositions qui peuvent exister entre ces deux réalités. Être présent auprès des étudiants comme un intervenant comme les autres est également très valorisant. Cela contribue à déconstruire l'image de la personne handicapée souvent réduite à ses incapacités, en mettant en avant un rôle bien plus valorisant. À mon avis, cette démarche gagnerait à être appliquée à d'autres compétences. Pour toutes ces raisons, je tiens à dire merci.»

## Stéphane Girod, dans vos plans de formation, comment la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap est-elle abordée concrètement ?

À l'ARPIH, l'ensemble des quelque 400 étudiant·e·s suivent une formation en mode dual, en qualité d'éducateur·rice social·e ou de maître·sse socioprofessionnel·le ES, c'est-à-dire en emploi, avec une pratique professionnelle à 50 % minimum au sein d'institutions ou d'entreprises sociales de Suisse romande. Si l'inclusion ne concerne pas uniquement le champ du handicap (elle touche également par exemple les enfants, les personnes migrantes ou âgées),

la grande majorité des étudiant·e·s accompagnent néanmoins des personnes en situation de handicap dans leur pratique quotidienne. Cette réalité professionnelle permet d'aborder l'inclusion de manière très concrète, à partir de situations vécues. Les temps de formation théorique viennent ensuite articuler et approfondir ces expériences de terrain à travers différents enseignements, tels que « Droit et travail social », « Enjeux sociaux », « Phénomènes d'exclusion » ou encore « Processus de production du handicap ».

## Quelles méthodes utilisez-vous pour sensibiliser les futurs professionnels à cette thématique tout au long de leur formation ?

Les enseignements s'appuient sur l'intervention de professionnel·le·s de terrain expérimenté·e·s, qui mobilisent des références théoriques essentielles. Parmi elles figurent la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), les plans d'action élaborés par des faîtières du domaine comme INSOS, ainsi que des outils tels que le MDH-PPH (modèle de développement humain – processus de production du handicap). L'ARPIH propose également des ateliers d'analyse de la pratique ou de l'activité, conçus comme des espaces d'échange, d'examen des pratiques et de prise de recul face à des situations souvent complexes et exigeantes du quotidien professionnel. La thématique de l'inclusion est pensée comme une dimension transversale de l'ensemble des dispositifs de formation, toujours en alternance.

## Pourquoi est-il essentiel, selon vous, de préparer les futurs professionnels à travailler avec et pour des personnes en situation de handicap ?

L'objectif est de permettre aux étudiant·e·s de penser, de questionner et de faire évoluer leurs pratiques afin de favoriser l'autodétermination et la participation de toutes et tous, en rappelant que l'inclusion constitue un processus complexe, traversé par des enjeux sociaux, politiques et institutionnels. Dans cette perspective, et en lien avec les plans de formation, l'ambition est de former des actrices et des acteurs de changement capables, entre autres, de contribuer au développement des organisations. Enfin, l'inclusion est également vécue au sein même de l'ARPIH, à travers l'accueil régulier d'étudiant·e·s ayant des besoins d'aménagement, notamment des personnes sourdes ou malentendantes, impliquant une adaptation des pratiques organisationnelles et pédagogiques. L'école devient ainsi un terrain d'apprentissage concret, renforçant la cohérence et la crédibilité institutionnelle.

## Aline Veyre, dans vos plans de formation, comment la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap est-elle abordée concrètement ?

La manière d'appréhender le handicap a profondément évolué ces dernières années, notamment depuis l'adoption, en 2006, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) par l'ONU. Ce texte a contribué à faire évoluer le regard porté sur les personnes concernées, reconnues comme des citoyennes et citoyens titulaires de droits. Ces évolutions sont intégrées au cursus de base de la formation en travail social de la HETSL, en particulier à travers l'étude de la CDPH et des transformations historiques qui l'ont rendue possible. Une attention spécifique est portée à l'enseignement de concepts comme la participation sociale, l'autodétermination, l'accessibilité et à l'inclusion. Un travail est également réalisé autour de la posture professionnelle en lien avec ces concepts et les valeurs qui le fondent. Plusieurs modules développent également une réflexion critique sur le sens de l'intervention sociale et les méthodologies

mobilisées, avec pour objectif de questionner, voire de déconstruire, certaines représentations stéréotypées du handicap. Les méthodes d'intervention sont enfin abordées à travers des outils concrets, notamment le modèle de développement humain – processus de production du handicap (MDH-PPH), qui permet de penser le handicap comme le résultat d'interactions entre facteurs personnels, environnementaux et habitudes de vie, et de favoriser la participation sociale.

## Quelles méthodes utilisez-vous pour sensibiliser les futurs professionnels à cette thématique tout au long de leur formation ?

La participation des personnes concernées est centrale dans les formations initiales et continues. Par exemple, une formation continue, développée notamment avec Unisanté, propose des cours dispensés par des personnes concernées dans une démarche de co-construction. Les dispositifs intègrent également des professionnel·le·s du champ et des représentant·e·s d'associations, ainsi que des pair-aidant·e·s formé·e·s pour intervenir dans les cours. Le contenu des cours est articulé de façon cohérente tout au long du cursus, complété par la formation continue. Il repose notamment sur les résultats de recherches menées dans une perspective participative et inclusive, régulièrement mobilisés dans les enseignements. Le travail pédagogique repose également sur l'analyse de situations concrètes, à partir de vignettes issues du terrain, et sur des projets développés en partenariat avec des acteurs de terrain. Des événements de sensibilisation ouverts à un large public sont également régulièrement proposés sur ces thématiques.

## Pourquoi est-il essentiel de préparer les futurs professionnels à travailler avec et pour des personnes en situation de handicap ?

Cette préparation répond d'abord à des obligations légales et à des enjeux éthiques, en garantissant le respect des droits des personnes concernées et en développant un regard critique sur la diversité humaine. Elle constitue également un levier essentiel pour réduire les inégalités dont sont victimes les personnes en situation de handicap. Les travailleuses et travailleurs sociaux disposent d'un rôle clé pour rendre la participation sociale effective, en adaptant leurs pratiques, en pensant l'accessibilité et en mettant en place des mesures concrètes, notamment à travers l'aménagement de l'environnement et l'élaboration de projets individualisés. Pour garantir l'efficacité et l'éthique des interventions ainsi que le développement de politiques publiques inclusives, les personnes concernées doivent être pleinement associées à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des décisions qui les concernent, y compris dans les dispositifs de formation.

Interview Marc-Antoine Guet

Plus d'informations sur [aoris.ch](http://aoris.ch)



**aoris**  
Offre santé-social Vaud